

## SÉANCE DU 10 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Antton CURUTCHARRY

### Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

### Procuration(s) : /

### Etai(ent) absent(s) : /

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean-Paul

Date convocation : 04 juin 2024- date d'affichage : 04 juin 2024

## **OBJET : DECONSIGNATION DE L'INDEMNITE RELATIVE A L'EXPROPRIATION DE LA MAISON CUBURU- COMPLEMENT DU MONTANT SUITE AU JUGEMENT - NOMENCLATURE 7.10**

En juillet 2022, la Commune a procédé à la consignation de 34 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations suite à l'ordonnance d'expropriation en date du 07 octobre 2022.

Le 30 mai 2023, la commune a saisi le juge de l'expropriation aux fins de fixation des indemnités dus au titre de l'expropriation de la parcelle AC64.

L'indemnité définitive a été fixée par le juge à 34 550 €.

La commune va procéder à la déconsignation des 34 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la SCP Gouffrant.

La commune doit donc verser la somme supplémentaire de 550 € à l'étude notariale

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Approuve le versement du complément de 550 € à l'étude de Me Gouffrant suite au jugement rendu par le Juge de l'expropriation en date du 13 novembre 2023

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 03/07/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 03/07/2024



**Anton CURUTCHARRY**